



LUC-SUR-AUDE, UNE COMMUNE AUX COMMANDES DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE CITOYEN « 1,2,3 SOLEIL » (Aude)



**Région Occitanie
Luc-sur-Aude (11)**

Bénéficiaire
1,2,3 Soleil

Partenaires
Ligue de Protection des Oiseaux, CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), ENERCOOP, Enerfip, ECLR...

Bilan en chiffres

- > Commune de 250 habitants
- > Puissance installée 250 kWc
- > Production annuelle 320 000 kWh soit la consommation de 220 habitants (hors chauffage)
- > 32 tonnes/an de CO₂ évitées
- > Investissement : 370 000 €
- > Aide investissements Région : 100 000 €
- > Aides aux études ADEME/Région : 7 000 €

Date de mise en service
Mars 2018

Pourquoi agir ?

La commune de Luc-sur-Aude, fortement sollicitée par des développeurs, a initié le projet de construction d'un parc solaire photovoltaïque sur son territoire : un projet de petite taille, mis en œuvre par et pour les habitants.

Conscient des interdépendances entre l'échelon local et global, ce projet représente une action concrète de développement durable, assorti d'une dimension citoyenne collective et environnementale. Il s'inscrit dans les objectifs du PCAET, le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes du Pays de Couiza, intégrée depuis dans la Communauté de communes du Limouxin.

Afin d'atteindre ces objectifs, la commune s'était préalablement engagée dans une démarche plus globale de sobriété énergétique (rénovation thermique des bâtiments communaux, éclairage public...) et compte maintenant assurer son autonomie énergétique de manière propre et locale.

C'est le premier appel à projets « Énergies renouvelables coopératives et citoyennes » initié en 2014 par l'ADEME et la Région, qui a poussé la collectivité à se lancer dans l'aventure d'un parc au sol de petite taille piloté par la commune.

La rencontre avec Soleil du Midi, société de développement de projets EnR locale et Enercoop, fournisseur d'électricité verte, deux acteurs engagés dans les énergies renouvelables, a été déterminante pour l'émergence du projet.

Présentation et résultats :

Le parc photovoltaïque est implanté sur une parcelle de garrigue en friche de 0,8 ha. Les panneaux photovoltaïques sont posés sur une structure métallique fixée sur une base béton.

L'installation a été mise en service au printemps 2018. Elle fournira au village l'équivalent de sa consommation électrique annuelle hors chauffage.

Facteur de reproductibilité :

Avoir situé le projet sur un terrain communal en friche (pins invasifs de faible valeur écologique) a facilité son implantation et la reproductibilité sur des communes voisines. Le loyer perçu et les retombées économiques locales renforcent l'acceptation par les acteurs territoriaux.

La forte mobilisation de l'ensemble des acteurs dans la durée (8 années) a été un élément essentiel pour la concrétisation du projet, notamment dans un contexte d'innovation et de prise de risque. Face à certaines difficultés comme le coût élevé du raccordement au réseau électrique, **l'implication de la commune est primordiale** dans les négociations avec le gestionnaire du réseau (ENEDIS).

Une enquête sociologique a permis de sonder les habitants de la commune afin de s'assurer de leur adhésion au projet. Cette phase d'échanges et de concertation a permis de recueillir et prendre en compte différentes préoccupations.

Grâce à l'adhésion locale au projet et à l'appui de la plateforme Enerfip, spécialisée dans le financement de la transition énergétique, **286 actionnaires se sont engagés pour un montant total de 245 000 €.**

L'électricité produite est achetée par Enercoop, coopérative de production d'électricité 100% renouvelable, qui s'est engagée sur un tarif de soutien adapté au caractère exemplaire de l'opération. Sans ce tarif, cette centrale au sol n'aurait peut-être pas vu le jour.



Jean-Claude PONS
Maire de Luc-sur-Aude

« Une opportunité de partage avec la population, où une commune est vecteur de dialogues, d'échanges et d'animation »

Ce projet émane en effet d'une adhésion active et dévouée de la population. Il est par ailleurs important collectivement de travailler à devenir des producteurs d'énergie et non de simples consommateurs. Ce projet a demandé un investissement personnel au niveau des élus : rencontre et travail d'animation auprès des citoyens, identification des inquiétudes de la population et des leviers pour la rassurer et favoriser son engagement.

Ce projet permet ainsi à la collectivité de contribuer à l'animation mais également de renforcer la notoriété de la commune et bien sûr de générer quelques revenus financiers.



FOCUS

1,2,3 Soleil est le premier parc solaire citoyen français construit grâce au financement citoyen : 286 particuliers, résidents de Luc-sur-Aude ou des alentours, ont investi dans cette centrale qui produira 320 000 kWh par an, soit la consommation (hors chauffage) des habitants du village.

ASPECTS JURIDIQUE ET FINANCIER

- > Société par Action Simplifiée (SAS) : 123 Soleil
- > Gouvernance coopérative : 1 personne = 1 voix avec un conseil de gestion
- > Investissement : 370 000 € dont 245 000 € de financement citoyen (capital et Compte Courant d'Associés)
- > 13 000 € de financement de partenaires
- > 100 000 € d'aides Région à l'investissement (prime citoyenne, 1 € citoyen = 1 € Région)
- > 7 000 € d'aides ADEME aux études
- > 286 investisseurs dont 38 habitants de la commune
- > Chiffre d'affaires annuel : environ 30 000 €
- > Résultat net : environ 20 000 €
- > Loyer pour la commune : 1 000 €/an
- > IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : environ 30 000 € sur 30 ans

POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet de l'ADEME

www.ademe.fr

Site internet de 1, 2, 3 Soleil

www.123soleil.luc-sur-aude.fr

Relais en région d'Energie Partagée (réseau national des projets citoyens), ECLR accompagne le développement des projets coopératifs et citoyens en Occitanie

www.ec-lr.org

Mail : contact@ec-lr.org

CONTACT

ADEME Occitanie

Tél. : 04 67 99 81 22

Email : christelle.bedes@ademe.fr

